

La participation en question

La participation des membres représente-t-elle une fin en soi ou un moyen pour votre coopérative d'atteindre ses objectifs et de réaliser sa mission?

- Considérez-vous que trop de temps est consacré aux problèmes de participation lors des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée annuelle?
- Votre coopérative est bien gérée et se porte bien. Personne ne se plaint de consacrer trop de temps à la coopérative. Mais la non-participation de quelques membres génère des discussions qui n'en finissent plus et engendrent même des conflits. Est-ce normal?
- Le taux de participation des membres à la dernière assemblée annuelle était de 95 %. Cependant, la majorité des participants semblait s'ennuyer, aucune question n'a été posée et seuls les administrateurs sont restés pour le goûter. Considérez-vous que la participation à cette assemblée fût satisfaisante?

La participation dans la coopérative est-elle une obligation ou un privilège?

- Vos membres perçoivent-ils d'abord la participation comme une contrepartie pour le coût abordable du loyer ou se considèrent-ils chanceux de pouvoir exercer un certain contrôle sur leurs conditions de logement et sur leur milieu de vie?
- À votre arrivée dans la coopérative, on vous a remis les clés du logement et un contrat de membre à signer en double exemplaire. Cela vous a-t-il vraiment donné envie de participer?
- Lors de l'évaluation annuelle de la participation, votre coopérative cherche-t-elle davantage à savoir si le membre a participé de façon suffisante ou s'intéresse-t-elle plutôt à ce qui pourrait être fait pour favoriser ou faciliter l'implication du membre?

La participation devrait-elle toujours être égale ou équitable entre les membres?

- Devrait-on envisager la participation d'un membre qui travaille à temps plein et qui s'occupe seul de deux enfants en bas âge de la même façon que pour un membre retraité et en bonne santé qui vit seul avec son conjoint?
- En raison de problèmes personnels ou professionnels, un membre souffre d'une grave dépression. Cela a pour conséquence qu'il ne participe plus à aucune activité de la coopérative. Considérez-vous que cette personne a l'obligation de divulguer à la coopérative sa condition de santé?
- Les membres de la coopérative ont adopté l'habitude de comptabiliser les heures consacrées à la coopérative. S'agit-il d'une bonne pratique?

La participation des membres a-t-elle pour objectif principal de fournir à la coopérative une main-d'œuvre bon marché permettant de réduire le coût des loyers?

- Quelles sont les économies réelles, c'est-à-dire celles qui sont quantifiables, réalisées par la coopérative en raison des tâches accomplies par les membres?
- Le travail effectué par les membres est-il toujours fait selon les règles de l'art ou risque-t-il plutôt d'entraîner éventuellement des coûts plus élevés que les économies anticipées?
- Quelles sont les tâches que les membres auraient vraiment envie de faire et pour lesquelles la coopérative en retirerait une réelle valeur ajoutée?